

Objet : Classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants dans le département des Côtes-d'Armor

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (22)
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Aménagement Mer et Littoral
Unité Cultures Marines

1 rue du Parc
CS 52256
22022 Saint-Brieuc cedex

A l'attention de
Mme / M.

Avis/Expertise Ifremer

Dinard, le 06/02/2020

Vos réf. : Classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants dans le département des Côtes-d'Armor
Dossier suivi par M. X

Nos réf. : 20-010-3_Ifremer.LERBN.2020.Avis01_DDTM22_Class_Zones_22
Dossier suivi par Julien CHEVÉ

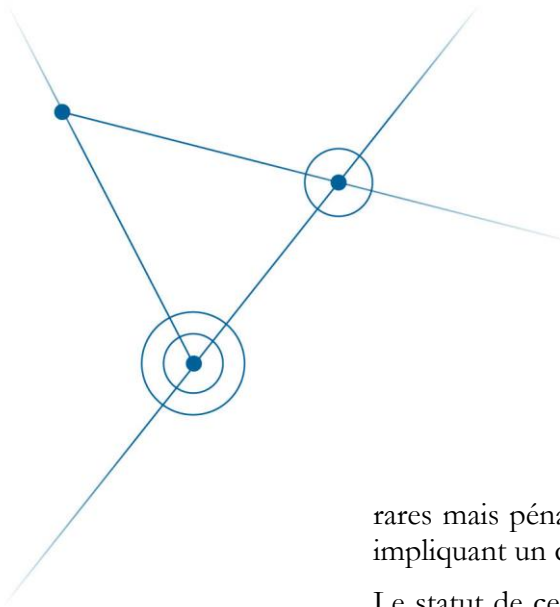
Mme / M.,

En réponse à votre demande concernant le classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants dans le département des Côtes-d'Armor, nous vous apportons les observations suivantes.

Ce projet d'arrêté est conforme aux conclusions établies lors de la commission de classement sanitaire du 21 novembre 2019.

L'étude sanitaire¹ des zones 22.04.11, 22.06.12 et 22.06.13 avait mis en avant une amélioration de la qualité sanitaire du secteur ; bien qu'il puisse encore présenter, de

¹ Cheve Julien, Le Noc Sandrine (2019). **Etude sanitaire des zones 22.04.11, 22.06.12 et 22.06.13 entre la baie de Paimpol et l'île de Bréhat - groupe III.**
Ifremer/ODE/LITTORAL/LER/BN-019-009. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00586/69794/>



rare mais pénalisants, pics de contamination de moyenne qualité microbiologique impliquant un classement B.

Le statut de certains de ces pics a été rediscuté en commission pour permettre un maintien en classe A pour les zones concernées.

La baie de Paimpol ainsi que l'estuaire du Trieux font actuellement l'objet de programmes pour la reconquête de la qualité microbiologique des eaux. Les résultats des profils de vulnérabilité conchylicole seront notamment éclairant pour confirmer la pérennisation de ces classements A.

Conclusion

L'Ifremer émet un **avis favorable** au projet d'arrêté portant sur le classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants pour la consommation humaine dans le département des Côtes d'Armor.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame, l'expression de toute ma considération.

Julien CHEVÉ
Responsable intérimaire de la station
Ifremer de Dinard

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard

CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070
29280 Plouzané

France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z

SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne
(dirbrest@ifremer.fr)

Responsable de l'Unité Littoral p/i (littoral.dir@ifremer.fr)

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient